

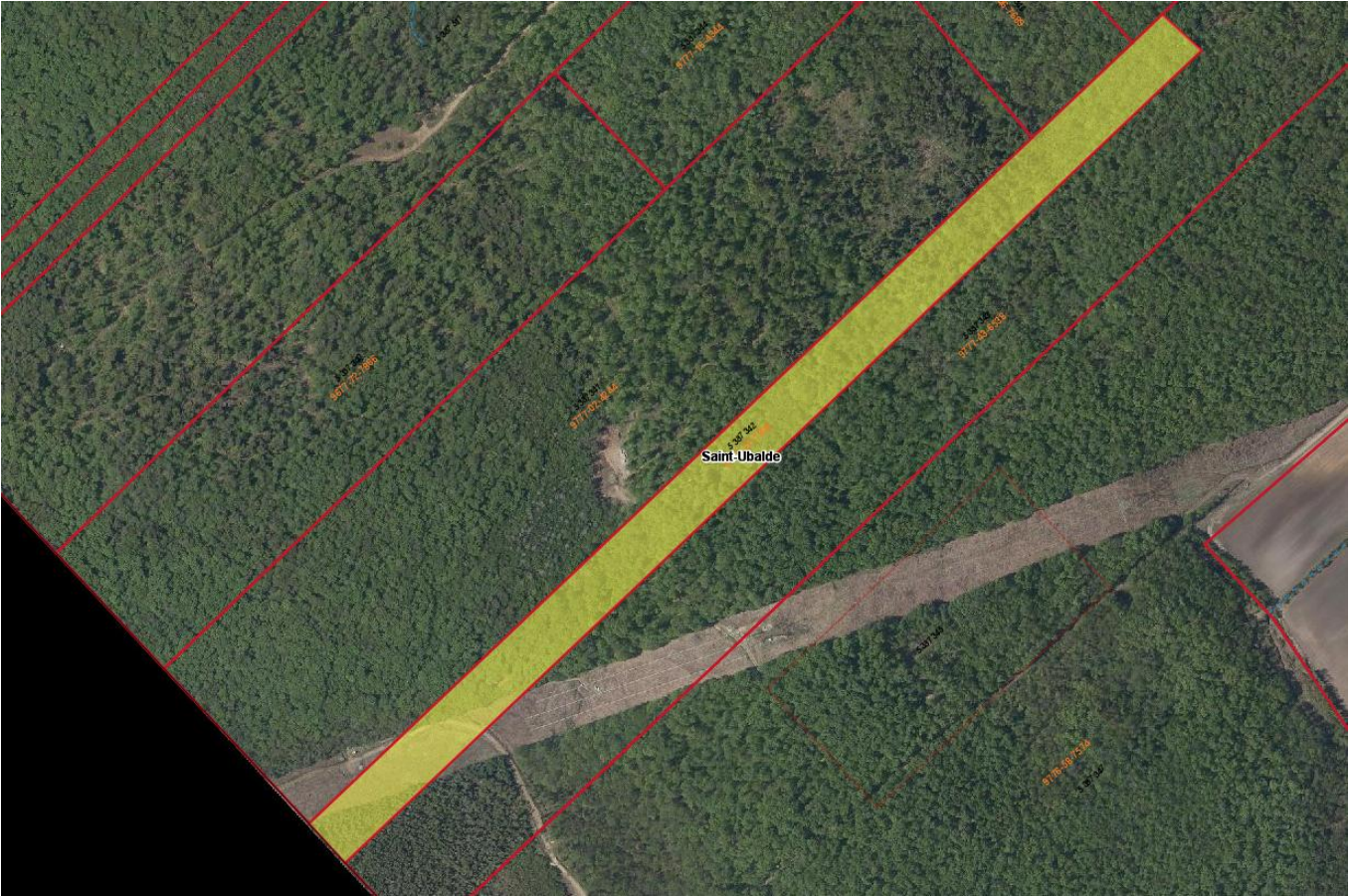
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 16 juin 2025 débutant à 19 h à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure:

- **Lot 5 387 342 du Cadastre du Québec (Zone Af/a-1) – Rang Sainte-Anne Sud**

La dérogation mineure est demandée avant l'émission d'un permis afin de permettre l'implantation d'un abri forestier sur le lot 5 387 342 ayant une superficie de 75 531.800 mètres carrés, dont la superficie minimale doit être de 10 hectares carrés, tel que prévoit la sous-section 7.5.3 du règlement de zonage.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donné à Saint-Ubalde, ce 27 mai 2025.

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 27 mai 2025.

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière